

COMPTE RENDU REUNION du 19 Décembre 2017

Présents : T. Peycéré (TP), P P Pécapéra (PP), S. Vergès (SV), D. Vialade (DV), J.P. Rouillon (JPR), C. Pellefigue (CP)

Absent excusé : Cano (PC) procuration à T Peycéré

Départ anticipé : CP, procuration à S Vergès

Secrétaire de séance : S. Vergès

Début de la séance : 20h25

Ordre du jour :

- Validation CR du 22/11/17
- Délibérations
 - Agent recenseur (+ arrêté)
 - Vente bois
 - autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018
 - augmentation loyer communal
 - demande de subventions au titre du FAR-DETR-Fonds de Concours CCAM
 - tarifs salle des fêtes
- Arrêté:
 - SDE Eclairage public
- Courrier Spa
- Tarifs cimetière
- Présentation RPQS 2016 du Siaep
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour.

- **VALIDATION DU CR du 22/11/17**

2 remarques sur l'abattement de la TH et sur la motion

1/ « personnes invalides....80 % » : supprimer revenus modestes et en difficultés

2/ 2eme paragraphe de la motion : « un collectif de la poste.....en prenant une motion pour que soient maintenues les heures d'ouverture... »

Le CR du 22/11 sera corrigé en ce sens.

CR validé à l'unanimité

- **DELIBERATIONS**

- Agent recenseur

Mr Didier Bordenave sera chargé du recensement. La date de début sera le 4 janvier car formation. Les conditions de rémunérations sont au bulletin, au logement + frais de déplacements + deux demi-journées de formation.

*Le Conseil Municipal **approuve** la délibération à l'unanimité.*

- Bois

L'entreprise Sebso a estimé à 50 stères le débit de bois de chauffage, coupé à 1m.

L'exploitation devrait se faire en début d'année 2018. Pour l'instant, 21 stères sont réservées. Nouvelle communication à faire avec le tarif de 35€/stère.

*Le Conseil Municipal **approuve** la délibération à l'unanimité.*

- Investissement budget 2018

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation d'engager et mandater toutes les dépenses d'investissements avant le vote du budget conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Les travaux de la centrale incendie de la salle des fêtes vont être engagés dès le début d'année pour 2 130€.

*Le Conseil Municipal **approuve** la délibération à l'unanimité.*

- Loyer communal

DV n'a pas droit au votre, étant locataire du logement communal

Mme le Maire informe le conseil que le locataire aurait pu contribuer au partage des économies d'énergies dont il va bénéficier. Pour engager cette procédure, il aurait fallu prévenir le locataire de sa participation avant tout commencement de travaux. De plus, le loyer étant conventionné, il ne faut pas dépasser un certain plafond et ici, il est atteint.

Si on pouvait appliquer cette règle, la contribution pourrait être de 10 à 20€ selon la taille du logement, fixe et non révisable.

Se pose aussi la question de la légitimité du loyer conventionné sur ce logement.

Pour revenir au loyer, l'indice du 3eme T 2017 est de +,075 %. Il convient d'appliquer ce taux pour l'augmentation, soit un loyer mensuel de 352,90€.

*Le Conseil Municipal **approuve** par 6 voix la délibération à l'unanimité.*

- Subvention FAR-DETR-Fonds de Concours

Mme le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des collectivités du département, région et CCAM.

Seront présentés : les travaux d'accessibilités, d'aménagements extérieurs, cimetière, travaux intérieurs salle des fêtes

*Le Conseil Municipal **approuve** les 3 délibérations à l'unanimité.*

- Tarifs Salle des Fêtes

Mme le Maire présente les comptes annuels 2017:

Recettes de location : 1450€ - Dépenses courantes : 2938,73€, soit un résultat de - 1488,73€

Avec réparation diverses : -2048,10€ (hors travaux accessibilité puisque subventionnés)

Mme le Maire propose une location à la journée.

CP pense que le tarif pour le chauffage est trop élevé et que les locataires branchent des radiateurs. Il est rappelé que c'est strictement interdit : seul est conforme le chauffage de la salle, puisque validé par la commission de sécurité. Cela sera rajouté dans le RI.

Le tarif chauffage est ramené à 80€ - ajout d'un tarif à la journée - la tarif « famille » est supprimé- le tarif location reste inchangé.

Départ de CP à 21h40.

*Le Conseil Municipal **approuve** la délibération à l'unanimité.*

- **ARRETE**

- SDE

Le SDE a envoyé un arrêté pour que soit interrompu l'éclairage public sur certaines zones de la commune. Mme le Maire estime que ce n'est pas opportun d'éteindre certains lieux. Nous avons souscrits à une baisse d'intensité la nuit. L'éclairage est sécurisant pour la population.

Le coût annuel de l'éclairage public est de 102€.

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cet arrêté.

- **COURRIER SPA**

La SPA, à la demande de Mme le Maire, a envoyé une convention pour la mise en fourrière des animaux en divagation.

Mais à la lecture des termes, c'est la commune qui doit acheminer les animaux à la Spa pour une subvention de 44,40€/an.

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette convention.

- **TARIFS CIMETIERE**

Les tarifs appliqués depuis 2010 sont maintenus.

1 concession est à renouveler depuis 2010.

*Le Conseil Municipal **approuve** la décision à l'unanimité.*

- **RAPPORT SUR LE PRIX et LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) 2016 du SIAEP**

Le Siaep a envoyé la rapport de 44 pages sur le prix et la qualité de service de l'année 2016.

Il est consultable sur le site de la Mairie.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire a reçu le 18/12, un courrier de Maître Bergeret concernant 2 parcelles de bois à vendre. Elle sont située sur Villenave pour 8 ares et sur Marsac pour 40 a 71ca.

Cette dernière reste introuvable sue la cadastre. Est-ce que la vente concerne qu'une seule parcelle ou les 2 ? en fonction, le tarif risque de ne pas être le même ! Est-ce que Marsac a reçu le même courrier ? Prendre plus d' informations auprès de Maître Bergeret.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23h00